OFFRE DE PRIX / DECOMPOSITION DU PRIX

Les différents soumissionnaires devront prendre en compte, dans leur offre de prix, tous les éléments (honoraire, transport, connexion, communication) nécessaires à la bonne exécution du présent marché. Les frais liés à l'organisations de la séance d'information à l'endroit de la DGGE et des BAOS sur le monitoring et évaluation d'actions ainsi que le mapping et la cartographie (organisation et prise en charge des participants pour l'atelier) sont à la charge d'Enabel et ne sont donc pas à inclure à l'offre financière L'offre financière devra être libellée en GNF.

N°	Descriptions	H/J	Prix Unitaire HTVA (GNF)	PT* HTVA (GNF)
1	Expert 1	15	4 875 000	73 125 000
2	Expert 2	15	4 875 000	73 125 000
PRIX TOTAL HTVA (GNF			146 250 000GNF	

Total général en lettres (GNF)

Remarque importante : La législation fiscale guinéenne est d'application. Il sera retenu à la source 15% sur les revenus non-salariaux (Art 198 du code général des impôts) si le prestataire ne possède pas de NIF en Guinée (=contractant sans domicile fiscal en Guinée).

Le montant prélevé le cas échéant sera reversé au fisc guinéen par Enabel. Prière donc de tenir compte de cette retenue lors de l'établissement de l'offre financière.

<u>Cependant si le soumissionnaire a son siège fiscal dans un pays qui a conclus un accord de non double imposition avec la Guinée (actuellement la France, le Maroc et la Tunisie), cette retenue ne sera pas appliquée.</u>

Le prestataire de services est censé avoir inclus dans ses prix tous les frais possibles grevant les services, à l'exception de la TVA. Sont notamment inclus dans ses prix :

- Les honoraires et les per diem.
- •Les frais administratifs et de secrétariat.
- •Le coût de la documentation relative aux services et éventuellement exigée par le pouvoir adjudicateur.
- •Tous les frais, coûts de personnel et de matériel nécessaires pour l'exécution du présent marché.
- •La rémunération à titre de droit d'auteur.

•L'achat ou la location auprès de tiers de services nécessaires pour l'exécution du marché Les frais d'ateliers, d'échanges et de restitution seront couverts par Enabel. * Conformément à l'article 6 « Prix – cf. Art. 18, 19 AR 2011 » des conditions du marché Livraison :

DELAI DE MISE EN ŒUVRE :	La durée totale de la mission d'expertise est de 30 H/J pour l'ensemble des livrables sur une période n'excédant pas 60 jours calendaires à compter de la signature du contrat. Et, l'ensemble de la mission est réalisé à Conakry
LIEU DE MISE EN ŒUVRE :	Conakry.
DATE:	09/02/2024
SIGNATURE AUTORISEE :	LE GERANT THAT THE TOP OF THE TOP